

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 JUIN 2018**

L'an deux mil dix-huit, le vingt et un juin à 18 h 30, les membres du conseil municipal de la commune de Fontenay le Marmion se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Maryan SENK, Maire, conformément aux articles L 2121-7 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Présents : BAYRAC Olivier ; BOGAERT Béatrice ; DUMENIL Gilles ; EVEN Sandrine ; JOIMEL Christine ; LEMAIRE Rodrigue ; LE RICHEUX Elisabeth ; LEVALLOIS Nathalie ; LOUVARD Henri ; SAVORGNAN Frédéric ; SENK Maryan ; VANDERMEERSCH Bruno ; VENTE Michel.

Absente Excusée : BRIARD Marion

Absents : ANQUETIL Gérard ; CHAPITEAU Stéphanie ; GILLARD Thierry ; MEZIERES Sandrine ; MOISSON Stéphanie ;

Pouvoirs : //

Secrétaire : VENTE Michel ;

DATE DE CONVOCATION : 6 juin 2018

DATE D’AFFICHAGE : 6 juin 2018

ADHESION AU SERVICE COMMUN D’INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS - SIMAU – 2018-06-01

Le service instruction Mutualisé des Actes d’Urbanisme (SIMAU) a été créé en 2015. Sa mission est l’instruction des autorisations et des actes d’Urbanisme pour le compte des communes adhérentes.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes Vallées de l’Orne assure la gestion administrative et financière du SIMAU.

Aussi, afin de formaliser l’engagement de la communauté de communes et des communes adhérentes, une convention est établie. Celle-ci a pour objet de fixer les modalités de fonctionnement du service.

Vu l’article R423-15 du Code de l’Urbanisme ;

Vu les délibérations de la Communauté de Communes Vallées de l’Orne et de l’Odon, du 26 octobre 2017 et 22 mars 2018, portant sur le service commun pour l’instruction des autorisations du droit des sols ;

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

D’adhérer au Service Instruction Mutualisé des Actes d’Urbanisme (SIMAU) au 1^{er} janvier 2018

De l’autoriser à signer cette convention, afin de confier l’instruction du droit des sols au service instructeur créé et dénommé SIMAU

De l’autoriser à transmettre au service instructeur tous les documents d’urbanisme nécessaires à la mise en œuvre de sa mission ;

Entendu l’exposé du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 13 voix pour,

Décide, d’adhérer au Service d’Instruction Mutualisé des Actes d’Urbanisme (SIMAU)

Autorise le Maire à signer la convention avec la Communauté de Communes Vallée de l’Orne et de l’Odon

Autorise le Maire à transmettre au service instructeur tous les documents d’urbanisme nécessaires à la mise en œuvre de sa mission,

Autorise la Direction Départementale des Territoires et de la Mer à transmettre à ce service l’historique des documents qu’elle a traité.

CONVENTION FREDON – 2018-06-02

La Communauté de Communes Vallées de l’Orne et de l’Odon est engagée dans le programme de lutte collective contre le frelon asiatique. Une convention a été signée en ce sens avec le département et la FREDON de Basse Normandie. Cette convention est renouvelable annuellement.

La commune doit à son tour signer le renouvellement de convention.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal avec 13 voix pour ;

Autorise le Maire à signer cette convention.

BRIARD M.
(absente excusée)

CHAPITEAU S.
(absente)

DUMENIL G.

EVEN S.

GILLARD T.
(absent)

JOIMEL C.

LEMAIRE R.

LE RICHEUX E.

LEVALLOIS N.

LOUWARD H.

MEZIERES S.
(absente)

MOISSON S.
(absente)

SAVORGNaN F

SENK M.

VANDERMEERSCH B.

VENTE M

